La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centresbourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!

▶ Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la règlementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

▶ Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE



COMMUNE DE FORMIGUÈRES

1 place de l'Église 66210 Formiguères mairie@mairiedeformiguères.fr http://commune.formiguères.fr/



L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE DE VILLENEUVE EN CAPCIR

1 place de l'Église 66210 Formiguères 04 68 04 33 19 chapellevilleneuve@gmail.com





▶ Je donne!

Pour la restauration de

La chapelle Notre-Dame de Villeneuve de Formiguères

Formiguères (66210)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couvertu

▶ Aidez-nous en faisant un don!

♦ ♦ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La chapelle Notre-Dame de Villeneuve, dédiée à la Vierge Marie, ancrée dans la mémoire collective des Capcinois, a joué et joue encore un rôle important sur le plateau du Capcir, notamment dans l'organisation des processions rythmant le calendrier liturgique (le lundi de Pâques et Pentecôte, Assomption); elle continue à être très fréquentée. Elle est animée par l'Association

Intercommunale de Sauvegarde de la chapelle de Villeneuve, qui y organise concerts d'été et visites commentées.

L'édification de la chapelle Notre-Dame de Villeneuve fait l'objet de nombreuses légendes. L'une des plus populaires concerne celle d'un taureau agenouillé à côté d'une source, qui, malgré les appels incessants de son pâtre, Cal Requincat, ne venait pas. Ce dernier, las de l'appeler, vint le chercher et trouva la statue d'une vierge à l'enfant (Mare de Deu Vella) assise, fixée sur un panneau de bois, enfouis dans une cache devant le taureau. Ce fut donc à cet endroit qu'on édifia la chapelle et que l'on vénéra cette vierge.

On ne connait pas la date de construction exacte de la chapelle, seul 1735, inscrit sur l'édifice, indiquerait la fin de sa construction.

♦ ◆ LE PROJET

La commune de Formiguères, en partenariat avec l'Association Intercommunale de Sauvegarde de la chapelle de Villeneuve, restaure progressivement cet édifice emblématique du Capcir.

L'intérieur de l'édifice étant désormais entièrement restauré, le clocher-mur et l'angle Nord-Ouest de la nef avant été consolidés et mis en valeur, la fontaine votive et les façades Ouest et Nord de la sacristie restaurées (5 campagnes de restauration depuis 2011), la priorité se porte maintenant, pour cette tranche de travaux, sur les points suivants:

- · La façade Sud de la nef depuis son angle Est jusqu'au bâtiment appelé annexe à l'Ouest et le recueil et l'écoulement des eaux pluviales et nivéales en pied de cette élévation :
- · La consolidation et la mise en valeur du muret de soutènement des abords Nord de la chapelle, entre fontaine votive et entrée de l'édifice.

Montant des travaux	56 340 € HT
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Janvier 2025







▶ Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de La chapelle Notre-Dame de Villeneuve de **Formiguères**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/1939 ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine. Occitanie-Méditerranée, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine La chapelle Notre-Dame de Villeneuve de Formiguères

Le montant de mon don est de

□ 80 € □ 150 € □ 250 €	□500€ □€
Raison sociale*:	
Forme juridique*:	SIREN*: LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
Nom :	
Adresse :	
	Code postal :
Ville :	Pays :
E-mail :	

In hónóficia d'una róduction d'in----

▶ Je bénéficie d'une réduction d'impôt						
Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €		
Coût réel après réduction de l' impôt sur le revenu	20 € 38 € 63 € 125 € Réduction d'impôt de 75% du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66% au-delà.					
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 € 38 € 63 € 125 € Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).					
Coût réel après réduction de l' impôt sur les sociétés	32 € 60 € 100 € 200 € Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.					

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

^{*}Informations obligatoires pour les entreprises